

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mercredi 3 avril 2024 Par suite d'une convocation en date du 19 mars 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 3 avril 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 9 Votants : 12 Délibération n°D_2024_04_03_09	Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : Mme Carole Chen à Mme Anne-Marie Cecon, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Christophe Comé, M. Norbert Regard à M. Christophe Piazzoni Absent excusé : / Absent : M. Laurent Esteulle Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : Budget principal - Vote du budget primitif de l'exercice 2024

En préambule, Monsieur le Maire présente l'exécution du budget principal de l'exercice 2023 :

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)
TOTAL DU BUDGET	1 203 058.69 €	1 407 607.89 €	163 257.27 €	A1 367 806.47 €
Investissement	464 728.63 €	416 316.12 €	163 257.27 €	A2 114 844.76 €
Fonctionnement	738 330.06 €	991 291.77 €	0.00 €	A3 252 961.71 €

	RESTES A REALISER 2023			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL DES RAR	I + II 206 757.60 €	III + IV 0.00 €	B1	-206 757.60 €
Investissement	I 206 757.60 €	III 0.00 €	B2	-206 757.60 €
Fonctionnement	II 0.00 €	IV 0.00 €	B3	0.00 €

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
TOTAL	A1 + B1	161 048.87 €
Investissement	A2 + B2	-91 912.84 €
Fonctionnement	A3 + B3	252 961.71 €

Il poursuit en présentant le détail des restes à réaliser en dépenses puis en recettes :

Chapitre	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		206 757.60 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	60 048.00 €
21	Immobilisations corporelles	80 109.60 €
23	Immobilisations en cours	66 600.00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		0.00 €

Chapitre	Libellé	Recettes engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT		0.00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		0.00 €

Puis, il demande au conseil municipal :

- de se prononcer sur le budget primitif 2024 du budget principal :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 030 185.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 598 048.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 030 185.00 €	1 030 185.00 €
Section d'investissement	598 048.00 €	598 048.00 €
TOTAL	1 628 233.00 €	1 628 233.00 €

- de l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) provisionnées.

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le projet de budget primitif 2024 du budget principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

- APPROUVE** le budget primitif 2024 du budget principal arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 030 185.00 €	1 030 185.00 €
Section d'investissement	598 048.00 €	598 048.00 €
TOTAL	1 628 233.00 €	1 628 233.00 €

- AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder, dans le courant de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 4 avril 2024</p> <p>De sa publication : 08 AVR. 2024</p> <p>Et de sa mise en ligne le : 08 AVR. 2024</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 3 avril 2024</p> <p>Le Maire,  Le secrétaire de séance, </p> <p> </p> <p>Georges CANICATTI Pierrette BATON MARECHAL</p>
--	---

